Department of Finance Canada
Ministère des Finances Canada

STRUCTURE

RÔLE

December 1999

Canada

STRUCTURE and ROLE

December 1999

TABLE OF CONTENTS

Introduction 5

Economic and Fiscal Policy Branch 8

Economic Development and
Corporate Finance Branch 11

Federal-Provincial Relations and Social Policy Branch 13

Financial Sector Policy Branch 14

International Trade and Finance Branch 17

Tax Policy Branch 19

Law Branch 21

Corporate Services Branch 22

Consultations and Communications Branch 24

Other Ministerial Responsibilities 25

Organization Chart 28

100-05863/

INTRODUCTION

The Department of Finance Canada is the federal department primarily responsible for providing the Government with analysis and advice on the broad economic and financial affairs of Canada. Its responsibilities include preparing the federal budget; developing tax and tariff policy and legislation; managing federal borrowing on financial markets; administering major federal funding transfers to provinces and territories; developing regulatory policy for the country's financial sector; and representing Canada within international financial institutions.

To meet these challenges, departmental staff monitor and research the performance of the Canadian economy in all important aspects – output and growth, employment and income, price stability and monetary policy, and long-term structural change. The Department is also vitally concerned with trade, monetary affairs and other aspects of the global economy that affect Canada's domestic performance.

Given the Department's wide-ranging policy role, departmental officials work closely with officials in other government departments to encourage co-ordination and harmony among all federal initiatives that impact on the economy. As well, the Department constantly works to encourage and assist improved co-operation in its areas of responsibility – especially on fiscal and taxation issues – between the federal and provincial governments.

Because its work directly affects all Canadians, the Department emphasizes active public consultation – through its own initiatives and the work of parliamentary committees – on policy directions and options. In particular, the Department recognizes that an open, accessible budget-planning process plays an important role in more effective, responsive decision making.

The Department's Internet site provides Canadians with electronic access to a wide range of Department of Finance publications and material, including key budget documents, press releases, speeches and economic reports. It can be accessed at http://www.fin.gc.ca/ and allows Canadians to e-mail their concerns to the Minister and the Department.

General inquiries regarding the Department of Finance can also be made by phone at (613) 992-1573 or by writing to:

Public Affairs and Operations Division
Department of Finance Canada
140 O'Connor St.
Ottawa, Ontario
K1A 0G5

Journalists with questions on departmental activities and general economic and fiscal issues should contact the Media Relations Unit at (613) 996-8080.

Background

The Department of Finance dates back to 1867 and Confederation itself. Prior to the formation of Canada, each province had an "inspector general" who handled financial affairs. This responsibility was allocated to a "Minister of Finance" under the new federal government.

At various times since 1867, the Department has included functions now carried out by the Treasury Board Secretariat, the Comptroller of the Treasury, the Royal Canadian Mint and the Canadian International Trade Tribunal, as well as responsibilities for tax inspection and old age and public service pensions. In the early 1930s, the Government transferred detailed operational and program responsibilities to other departments or agencies so that the Department of Finance could concentrate on essential analytical and policy work.

Department of Finance staff numbered 38 in 1867 and at one point reached 6,000. Excluding ministerial staff, the Department now has approximately 600 employees, half of whom are economists.

Activities

The main objective of the Department is to assist the Government, the Minister of Finance and the Secretary of State (for International Financial Institutions) in developing fiscal and other economic policies that support Canada's economic and social goals. Specific activities include:

- analyzing the economic and fiscal situation and prospects for Canada and other countries important to our economy;
- recommending measures on federal spending, taxation, borrowing and cash management to meet the goals of the Government;
- providing advice on Canada's balance of payments, foreign exchange reserves, international monetary and financial arrangements, coinage and related matters;
- participating in international negotiations and meetings related to trade, finance, taxation and economic development. The Department also provides the Canadian funding for international financial institutions such as the World Bank;

- advising on federal-provincial fiscal and economic relations, and undertaking liaison and negotiation with the Department's provincial counterparts. The Department is also responsible for funding federal transfer payments to the provinces and territories under programs such as Equalization, the Canada Health and Social Transfer and Territorial Formula Financing agreements;
- providing advice, developing policies and co-ordinating with regulatory agencies regarding the future direction of the nation's financial sector, particularly as it relates to banking and insurance in Canada; and
- communicating to Canadians about the economic and fiscal challenges and opportunities facing them and the Government's policy objectives in these areas.

General Organization

The Department reports to the Minister of Finance through a senior executive comprised of a deputy minister and two associate deputy ministers.

The Clifford Clark Visiting Economist, a post established in 1983 in honour of the late Dr. Clifford Clark, also reports to the Minister of Finance. Occupants of the position advise the Department on emerging economic issues and take part in policy development at the highest level.

Eight branches are responsible for economic analysis and policy development, legal services, and consultations and communications, while corporate services are shared with the Treasury Board Secretariat. Each branch has an assistant deputy minister and includes a number of divisions headed by directors. Branch roles and structures are outlined in the following pages.

In addition to heading up the Department of Finance, the Minister of Finance also reports to Parliament on the activities of several agencies such as the Bank of Canada and the Office of the Superintendent of Financial Institutions. These activities are summarized at the end of this booklet.

ECONOMIC AND FISCAL POLICY BRANCH

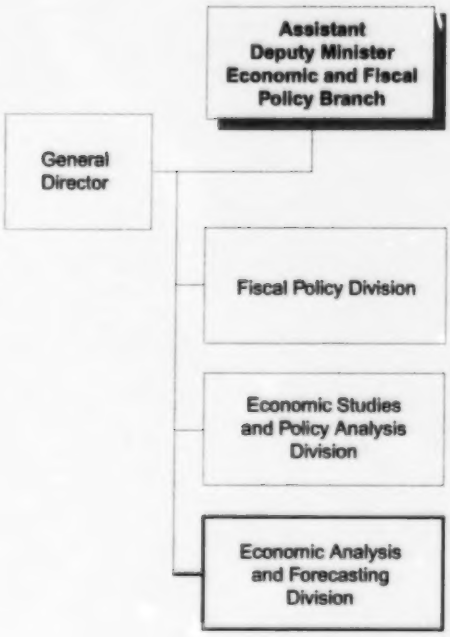

The Branch analyzes the economic and fiscal situation of the country and advises the Minister on the Government's fiscal framework – including revenues, expenditures and debt requirements – and on monetary policy. It also provides the Minister with analytical support on a wide range of economic and financial issues related to the Government's macroeconomic policies.

Given the complex interaction among international and domestic economic and policy developments, the Branch closely monitors economic developments in our major trading partners. It also prepares the Department's publicly distributed monthly fiscal and quarterly economic reports, and continuously tracks fiscal developments at all levels of government. This mandate means the Branch plays a lead role in the federal budget-making process.

In addition, the Branch represents Canada at expert-level economic policy discussions at the Organization for Economic Co-operation and Development (OECD) and takes the lead role in facilitating the economic surveillance of Canada carried out annually by the OECD and the International Monetary Fund.

The Branch has three divisions.

Fiscal Policy Division

This division plays the primary role in analyzing the financial requirements of the Government and tracking the developing fiscal positions of other levels of government. It also has lead responsibility for providing analysis and advice on the Government's fiscal framework and for co-ordinating the Department's advice to the Minister on overall federal spending priorities. As well, the Division prepares the Department's monthly publication, *The Fiscal Monitor*.

As a result of these responsibilities, the Division plays a key role in the budgetary process and drafts budget papers. In addition, the Division reviews the form and content of the *Public Accounts of Canada* and other statements for which the Minister has responsibility under the *Financial Administration Act*.

The work of the Division takes place within four groups.

- Two groups – Revenue Forecasting and Analysis and Expenditure Forecasting and Analysis – prepare the forecasts and analyses of the Government's fiscal position, and monitor revenue and expenditure developments that are basic to fiscal policy and debt management decisions. In addition, these groups develop policy options that support the Government's fiscal objectives. Forecasts are prepared on both a Public Accounts and National Income and Expenditure Accounts basis.
- The Intergovernmental Fiscal Policy Group tracks the domestic and international fiscal positions of other levels of government in order to understand their financial implications and impact on the economy.
- The Fiscal Policy Analysis Group undertakes short-term applied research on policy-related fiscal issues.

Economic Studies and Policy Analysis Division

This is the largest policy research group in the Department and one of the largest in the federal government. Its mandate is to conduct policy-focused applied research on major economic and fiscal issues.

Examples of the Division's recent activities include analysis of the economic and fiscal implications of population aging; studies on the economic implications of policies to reduce greenhouse gas emissions; and analysis of proposals to change the Canada Pension Plan.

Economic Analysis and Forecasting Division

This division tracks, evaluates and forecasts Canada's economic performance. Two groups undertake these activities.

- The Economic Analysis Group provides continuous assessment of current economic conditions. In co-operation with the forecasting group, analysts provide sector-specific information for the Department's Canadian economic forecast. A key output is the quarterly *Economy in Brief*, which provides a departmental view of recent economic developments.

- The Forecasting and Model Development Group prepares the Department's quarterly economic forecast and maintains close contacts with leading private sector forecasters and provincial governments. As well, it closely tracks U.S. economic developments and prepares a quarterly economic and fiscal forecast of the U.S. and other Group of Seven (G-7) economies. The Group is also responsible for the Department's computer-based forecasting models of the Canadian economy (e.g., the Canadian Economic and Fiscal Model), which are used to evaluate the macroeconomic and fiscal impact of economic events and policy options.

ECONOMIC DEVELOPMENT AND CORPORATE FINANCE BRANCH

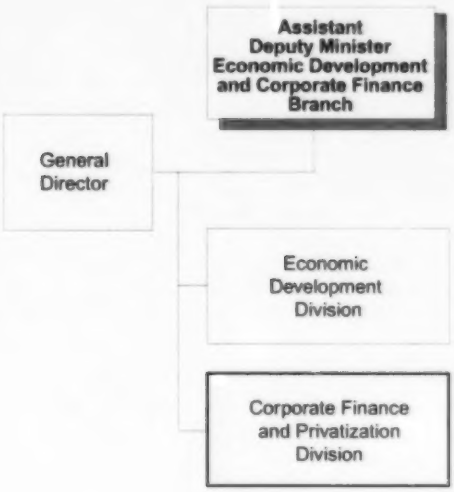

The Branch is responsible for advising the Minister on policies and issues related to key sectors of the economy and regions of the country. As well, it exercises a central co-ordination function with respect to issues before the Cabinet Committee on the Economic Union. The Branch also undertakes analysis and provides policy advice in support of three main objectives. It:

- ensures that expenditure proposals and contingent liabilities are managed within the Government's fiscal parameters and financial management structure;
- assesses and develops initiatives and framework policies conducive to economic growth and job creation; and
- furthers the Government's agenda in the areas of commercialization and privatization involving government-owned or government-managed agencies and activities such as Crown corporations.

The Branch is divided into two divisions, each with policy sections devoted to specific issues and sectors. A separate **Policy Analysis and Co-ordination Section** undertakes data collection and analysis on a range of concerns and co-ordinates the Branch's involvement in federal budget preparations, expenditure management and priority setting.

Economic Development Division

- **Industry Innovation and Telecommunications** – This section provides policy analysis concerning science and technology funding; telecommunications and the information highway; specific industry sector issues; and small-business programs and regional development.

- **Agriculture and Fisheries** – This section deals with policy proposals related to the Government's agricultural support programs and fisheries resources management.
- **Environment, Energy and Resources** – The work of this section concerns the Government's approach to the environment and the economy as well as energy and resource policy.

Corporate Finance and Privatization Division

- **Transportation and Corporate Analysis** – This section analyzes programs and policies related to the future of Canada's transportation system and the federal government's involvement in public infrastructure. It also focuses on issues requiring financial analysis associated with major economic development projects or major corporations facing financial difficulty.
- **Privatization and Crown Corporations** – This section deals with specific transactions pertaining to the disposition of the Government's Crown commercial holdings. It also serves as the departmental focal point for Crown corporation policy issues of concern to the Minister.

FEDERAL-PROVINCIAL RELATIONS AND SOCIAL POLICY BRANCH

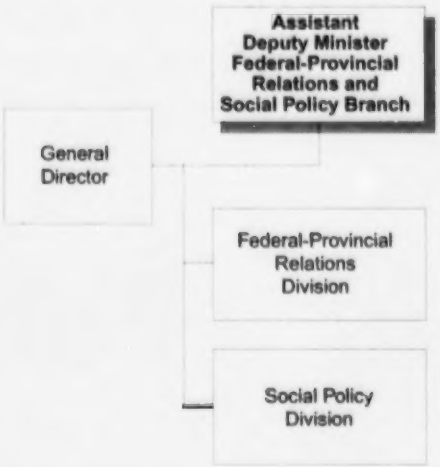

The Branch provides policy advice to the Minister on federal-provincial financial relations and social policy issues and their economic and fiscal implications. It also administers most federal-provincial fiscal arrangements. Two divisions reflect the Branch's dual policy responsibilities.

Federal-Provincial Relations Division

This division administers the major federal funding transfers to the provinces and territories, and advises on federal-provincial fiscal arrangements and federal-provincial financial relations in general. It has policy and program responsibilities for federal transfer payments to the provinces and territories – primarily Equalization, the Canada Health and Social Transfer and Territorial Formula Financing. Activities also include consultations with the provinces and territories concerning program changes. In addition, the Division serves as a liaison between the Department and its provincial counterparts and acts as a secretariat for meetings of federal-provincial ministers of finance and treasurers.

Social Policy Division

This division provides advice on social policy and the financial management of federal social programs. It is the principal contact point between the Department of Finance and federal departments responsible for the development of social policy and the administration of social programs.

Programs and policy areas that fall under the Division's mandate include income security, pensions (public and private), employment and labour market issues, employment insurance, immigration, post-secondary education, health, housing, communications, culture, justice, and issues affecting Aboriginal peoples, women and children.

FINANCIAL SECTOR POLICY BRANCH

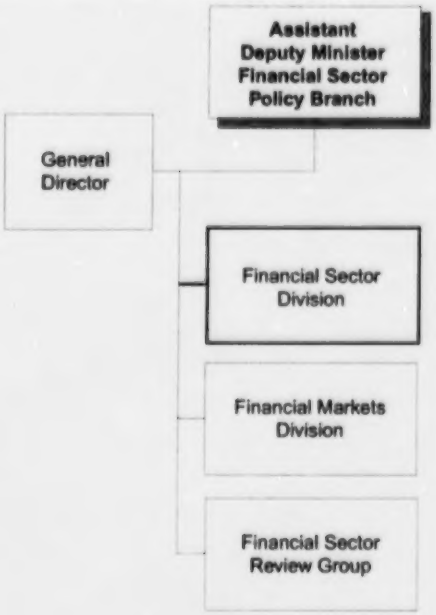

The Branch is responsible for providing policy analysis on Canada's financial sector and on the regulation of federally chartered financial institutions (banks, trust companies and insurance firms). It also manages the federal government's borrowing program and provides support to the Minister regarding Crown corporation borrowing and financial market and exchange rate policy. The Branch is composed of two divisions and the Financial Sector Review Group.

Financial Sector Division

This division develops and evaluates policies on the regulatory framework covering Canada's financial institutions. It has four sections.

- **Financial Institutions** – This section deals with corporate issues such as proposed structural changes by regulated financial institutions, deposit insurance, Canada Deposit Insurance Corporation and financial sector Y2K preparedness. The Section is also responsible for, and reviews, the national payments system, which covers inter-bank fund transfers and electronic banking. As well, it co-ordinates Canada's position on international regulatory and supervisory issues. The Group interacts regularly with the Office of the Superintendent of Financial Institutions and the Bank of Canada.
- **Policy Development** – This section deals with financial sector policies and develops legislation and regulations. A particular focus is the relationship of financial institutions with small businesses and consumers.
- **Intergovernmental Relations** – This section is responsible for the federal government's relations with the provincial governments as well as Canada's

international relations regarding financial services. The latter encompasses bilateral relations and the administration of Canada's commitments under various agreements such as the North American Free Trade Agreement and the General Agreement on Trade in Services. The Section will be negotiating new financial services arrangements in the next round of World Trade Organization trade negotiations (the 2000 Round).

- **Financial Crimes** – This section develops and analyzes policies relating to combating money laundering and financial crime. The Section also co-ordinates Canada's position on methods being considered in international fora to combat money laundering and financial crime.

Financial Markets Division

This division provides policy analysis and advice on the federal government's financing operations and on financial market developments. The Division is comprised of three sections.

- **Pensions and Investment Policy** – This section provides policy analysis and advice on exchange intervention, management of Canada's international reserves, financial market developments, and investment policies for the Canada Pension Plan, the public service pension plan and other public moneys.
- **Debt Management** – This section provides policy analysis and advice relating to managing the Government's public debt and implementing the borrowing program, and provides intelligence and analysis about financial market developments. It is also responsible for relations with credit rating agencies and investors.
- **Government Financing** – This section provides policy analysis and advice on financing and debt issues associated with privatizations and commercializations, loan and loan guarantees and other financing arrangements, and on investment policies for Crown corporations. The Section also provides policy advice on issues involving circulating coinage and bank notes.

Financial Sector Review Group

This group was created in 1998 to help the Minister and the Government address the rapid pace of change in the financial services sector and the ensuing policy challenges. Its first responsibility was to provide analysis and advice on proposed bank mergers.

The key part of the Group's work has been to assess the recommendations of the Task Force on the Future of the Canadian Financial Services Sector, which tabled its report in September 1998. This work

culminated with the June 25, 1999 release of the Government's new policy framework for the sector, contained in *Reforming Canada's Financial Services Sector: A Framework for the Future*. The Group will be drafting the legislation and consequential regulations stemming from this new framework and facilitating their passage through Parliament. There are four sections in this group.

- **Systems Issues** – This section is active on major financial sector transactions issues, including the merger proposals that were put forward last year by four of Canada's largest banks, and assesses their impact on competition, safety and soundness, and overall public interest. It also co-ordinates the legislative and regulatory implementation of the new policy framework
- **Strategic Planning and Communications** – This section is responsible for strategic planning and communications related to financial sector issues and priorities, and manages relationships with parliamentary committees and parliamentarians. It also co-ordinates federal-provincial consultations on financial sector issues and manages relationships with agencies and other departments.
- **Consumer Issues** – This section is responsible for consumer-related issues in the financial services sector. It develops policies and legislation in areas such as access to services, oversight and redress, and social accountability.
- **Structural Issues** – This section develops policy on structural issues within the financial services sector that relate to corporate organization, permitted activities and regulation of financial institutions. Specifically, the Section has provided policy advice on changes to the ownership regime, credit unions, the promotion of new entrants and the introduction of a holding company structure. This work encompasses the review of past legislative developments, as well as international considerations and best practices as they relate to changes in the Canadian financial services sector.

INTERNATIONAL TRADE AND FINANCE BRANCH

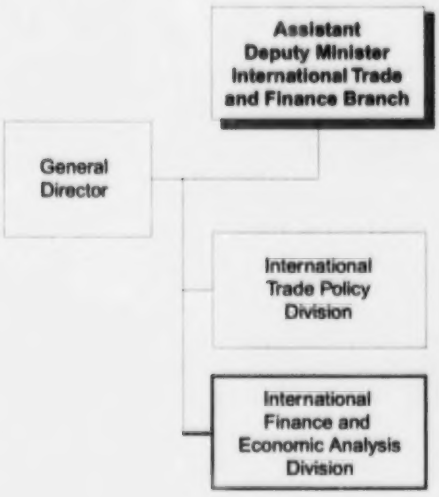

The Branch is the focal point for the Department's participation in international economic matters. This includes the Department's lead responsibility within the Government for international financial institutions (i.e., the International Monetary Fund (IMF), the World Bank Group and the European Bank for Reconstruction and Development (EBRD)), for import policy and for participation in the Group of Seven (G-7) industrial countries' economic policy co-ordination exercises and in the work of the Group of Twenty (G-20), the new forum of the G-7 with other systemically significant economies. The Branch is composed of two divisions.

International Trade Policy Division

This division is central to the development and management of Canadian trade and investment policies. It also evaluates domestic economic policies relative to Canada's international obligations and relations with other countries.

Within the Government, the Division plays a lead role – including in international negotiations – on import policy, especially on tariff and trade remedies (anti-dumping, subsidies/countervail and safeguards). It is also responsible for related domestic legislation and regulations and for the quasi-judicial Canadian International Trade Tribunal. It also addresses specific issues and disputes related to trade in goods and services.

As well, the Division is responsible for all aspects of Canada's tariff policy. It develops and recommends policy on:

- tariff-relieving measures to foster economic development in Canada and help domestic businesses adjust to competitive pressures;
- tariff reductions to be offered to Canada's trading partners in exchange for greater access to their markets;
- the content of rules of origin;
- the imposition of emergency surtaxes on imports that cause, or threaten to cause, serious

injury to Canadian production, and surtaxes to exercise Canada's rights under trade agreements; and

- the establishment of preferential rates of duty on imports from developing countries.

In carrying out its tariff policy responsibilities, the Division reviews representations from the private sector and consults with stakeholders, such as industry sectors, as well as with other government departments and agencies.

The Division also plays a major role in developing and representing Canada's policies and positions in bilateral and multilateral negotiations on other trade and investment issues. These issues include trade in services; the linkages between trade and competition policy, environmental policy, labour standards and culture; and electronic commerce.

International Finance and Economic Analysis Division

This division leads on many aspects of international financial relations and analyzes developments in the international economy affecting Canada's economy.

The Division manages Canada's relations with the IMF, the World Bank Group and the EBRD and comments on both general policy matters and the financial assistance programs that these agencies provide to individual countries. It co-ordinates the Department's work on other multilateral development banks and advises on Canada's own development assistance program.

The Division handles the Department's participation in the G-7 Finance Ministers' Meetings, the G-7/8 Summits and the meetings of the G-20 group of industrialized and emerging market countries. It leads the Department's participation in the Asia-Pacific Economic Co-operation Forum, the Western Hemisphere Finance Ministers process, and the North American Financial Group. It also co-ordinates the Department's participation in the Organisation for Economic Co-operation and Development and looks after Canada's participation in such international bodies as the Group of Ten, the International Monetary and Financial Committee of the IMF (formerly the IMF Interim Committee) and the IMF/World Bank Development Committee.

In addition, it co-ordinates the Department's interests in export finance, including oversight of the federal Export Development Corporation, and the export financing activities of the Canadian Wheat Board and the Canadian Commercial Corporation.

The Division plays a key role in international debt strategy issues. It leads Canadian participation at the Paris Club, which focuses on multilateral debt rescheduling exercises, and maintains liaison with commercial banks on developing country debt issues.

Finally, the Division assesses economic and policy developments in the major overseas industrial and emerging market countries. It also analyzes general systemic issues affecting the global economy and international financial system.

TAX POLICY BRANCH

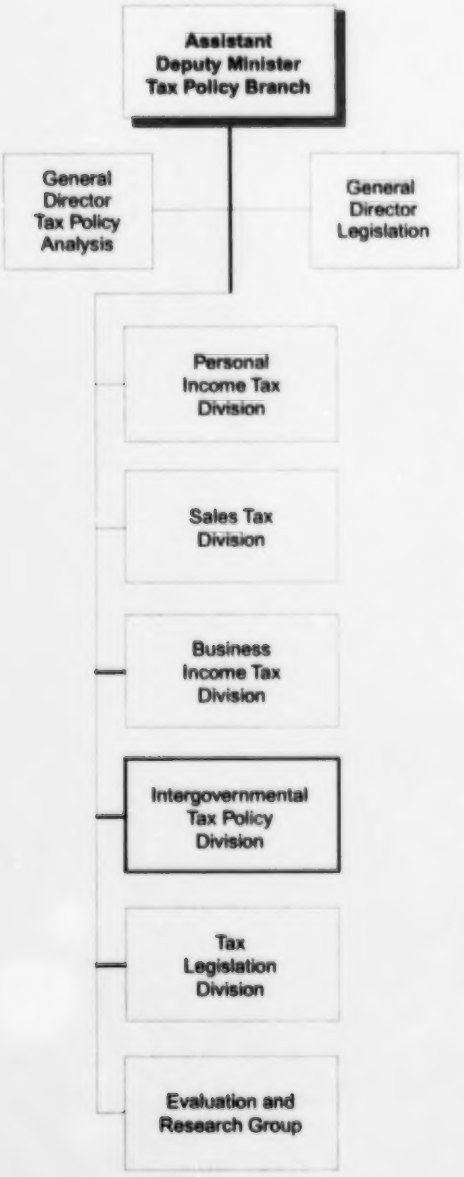

The Branch is responsible for the development and evaluation of federal taxation policies and legislation. However, the actual collection of taxes and interpretation of tax law are the responsibility of the Canada Customs and Revenue Agency (formerly Revenue Canada).

The Branch consists of five divisions and the Evaluation and Research Group, each focusing on specific aspects of taxation. However, many of the responsibility areas are shared and projects may involve officers from more than one division or group.

Personal Income Tax Division

This division has the primary responsibility for personal income tax and tax-based transfers to individuals and families. It undertakes economic and quantitative analyses of broad personal income tax issues and evaluations of specific tax measures that support the Government's overall social, cultural, economic, regional and federal-provincial objectives. Key areas include marginal tax rates, the link between the tax system and the economy, capital gains taxation, child tax benefits, retirement saving and the underground economy.

Sales Tax Division

This division addresses federal consumption taxes, developing the policies, legislation and regulations associated with sales tax – the goods and services tax (GST) and the harmonized sales tax (HST) in three provinces – and federal

excise taxes on tobacco and alcohol. This work involves researching and analyzing changes to these taxes and developing detailed policy proposals, including measures to redress deficiencies raised by individuals and the private sector.

Business Income Tax Division

This division is responsible for providing advice and recommendations on all aspects of corporate and business taxation, including both corporate income and capital taxes. The Division analyzes tax policies affecting economic development, the natural resource industries, financial institutions and international taxation. Particular areas of study include domestic and international tax competitiveness, the burden of taxation among sectors, the relationship between federal and provincial business tax systems, and the taxation of privately held corporations. The Division also analyzes the cost-effectiveness of tax incentives in promoting government objectives in areas such as economic development, research and development and environmental policy.

Intergovernmental Tax Policy Division

This division provides advice and recommendations on federal-provincial and federal-First Nations taxation arrangements. It is responsible for the policy and administrative aspects of the federal-provincial tax collection agreements and reciprocal tax agreements. The Division also develops policies and negotiates agreements on the evolving tax relationship with First Nations under the Government's Inherent Right of Self-Government initiatives.

Tax Legislation Division

In consultation with the Department of Justice and Revenue Canada, the Division drafts tax legislation and monitors its passage through Parliament. It also advises on the implications – commercial, legal, policy and administrative – of proposed measures regarding all aspects of federal income tax.

As well, the Division recommends international tax policy initiatives. It analyzes tax developments in other countries and is responsible for policy changes to Canadian international taxation rules and the negotiation of tax treaties with other countries.

Evaluation and Research Group

The Group evaluates existing tax measures to ensure that they continue to be relevant, efficient and effective, and undertakes research relating to all aspects of the tax system, including its relationship to the broader economy. Evaluations are frequently undertaken in co-operation with the policy divisions. The Group also produces the annual publication, *Government of Canada Tax Expenditures*. Research activities focus on issues that, while not necessarily directly relevant to current policy issues, may serve as the basis for future policy development.

LAW BRANCH

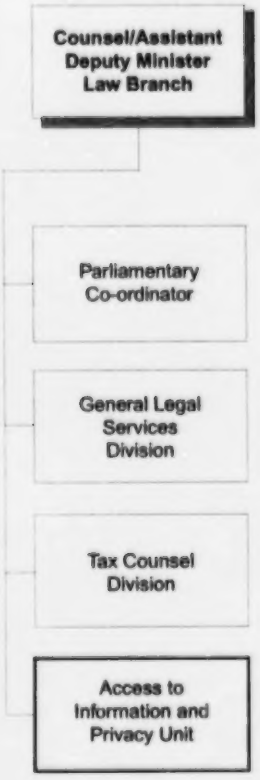

The Branch manages and administers all legal services for the Department of Finance and Office of the Superintendent of Financial Institutions. It also manages and administers the Access to Information and Privacy Unit and the Department's legislative program. All lawyers in the Branch are officers of the Department of Justice. The Branch is composed of three divisions and one unit.

Parliamentary Co-ordinator

In managing the Department's legislative program, the Parliamentary Co-ordinator liaises between Parliament and the Department; provides services to the Minister, the Secretary of State and the Parliamentary Secretary with respect to parliamentary matters; and co-ordinates departmental work concerning parliamentary matters.

General Legal Services Division

Except for tax advice, this division provides legal services to the Department in a range of areas, including financial institutions, federal-provincial relations, budget implementation and trade issues. It also instructs on and monitors major litigation of concern to the Department.

Tax Counsel Division

This division prepares tax legislation and regulations, and provides internal legal advice and support on all tax policy matters. It also monitors and reports on provincial taxation developments and assists in federal-provincial negotiations on tax issues. Another responsibility is to monitor, and sometimes participate in, court cases with implications for tax policy.

Access to Information and Privacy Unit

This unit administers the *Access to Information Act* and the *Privacy Act* for the Department of Finance. It also co-ordinates and prepares the Department's input to the annual *Federal Regulatory Plan*. The Unit can be reached at (613) 943-8850.

CORPORATE SERVICES BRANCH

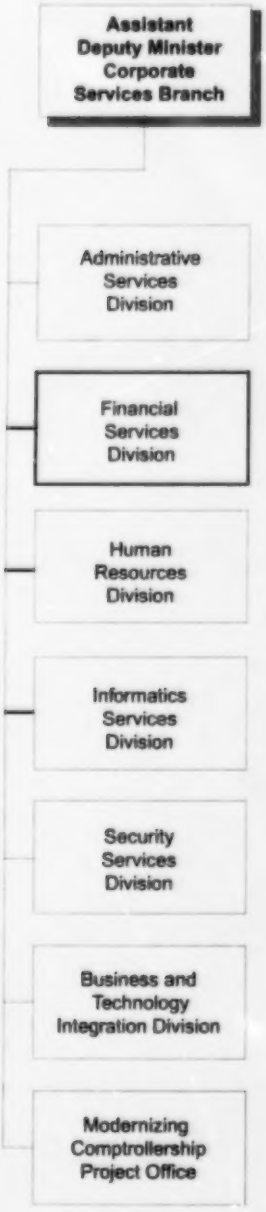

The Branch provides service and support to the Department and the Treasury Board Secretariat (TBS) in the areas of staff orientation, informatics, human resources, financial facilities, information and materiel management, security, and the integration and streamlining of the Department's own business processes using innovative systems and work processes. Other activities include task force organization, and co-ordination of the Canada Savings Bond and United Way campaigns. The Branch is composed of seven divisions.

Administrative Services Division

This division is responsible for the management of administrative, professional and technical services in support of the daily operations of the Department of Finance and TBS. It is divided into four groups: Facilities Management, Materiel Management, Client Services and the Library.

Financial Services Division

This division is responsible for all financial administration for the Department of Finance and TBS. It is composed of five groups: Financial Planning and Analysis – Department of Finance, Financial Planning and Analysis – Treasury Board Secretariat, Accounting Services and Public Debt, Financial Systems Support and the Employee Orientation Centre.

Human Resources Division

This division is responsible for all human resources activities for the Department of Finance and TBS. Its four groups include Staff Relations/Compensation, Human Resources Services, Organization Development/Career Management/ Training Services, and Official Languages/Employment Equity/Awards and Recognition.

Informatics Services Division

This division is responsible for planning, implementing, managing, operating and supporting all departmental information technology services and infrastructure for the Department of Finance and TBS. It is divided into three groups: Information Technology Services, Systems Development and Network Management.

Security Services Division

This division is responsible for physical, personnel, information and information technology security, fire protection and emergency response.

Business and Technology Integration Division

This division provides leadership in the development and implementation of policies, processes and systems to enhance the Department's capacity to achieve strategic and business goals through the analysis and reconfiguring of business processes and technology integration.

The Modernizing Comptrollership Project Office

This Project Office has been set up to facilitate the implementation of modern comptrollership in TBS. The Office will be responsible for co-ordinating all activities related to the approved action plan for this initiative within TBS and for maintaining linkages with the other pilot departments.

Once the TBS pilot is firmly underway the lessons learned will be applied to the Department of Finance.

CONSULTATIONS AND COMMUNICATIONS BRANCH

The Branch develops communications and consultations strategies and initiatives that assist the Minister, the Secretary of State and other branches in developing policy initiatives, including the annual federal budget. It organizes ministerial and departmental consultations, manages a range of information and public affairs activities, and provides related services. Two divisions make up this branch.

Communications Policy and Strategy Division

This division develops communications plans and strategies and provides communications advice to the policy branches. It also drafts speeches, press releases, briefing papers, publications, multimedia presentations and material in support of the federal budget.

As well, the Division undertakes communications research and analysis and monitors the media on a daily basis for issues of interest to the Minister, the Secretary of State and the Department.

Public Affairs and Operations Division

This division focuses on external communications and public relations activities. It carries out an extensive media relations program that encompasses preparing departmental and ministerial announcements and statements and arranging for briefings and press conferences, including those for the release of the federal budget. The Division provides editing support for departmental publications and communications products. It also provides logistical support for all departmental publications. It develops and maintains contacts with the business community, labour organizations and social, voluntary and other interest groups, and assists the Minister, the Secretary of State and the Department in consulting with the public and stakeholders on a range of economic and fiscal issues. As well, the Division manages the Departmental Correspondence Centre.

Also part of the Division is the Visits, Conferences and Protocol Unit, which provides the Department with expertise and services in the areas of conference and meeting organization, management and logistics, visits by foreign dignitaries and officials, and other protocol services.

OTHER MINISTERIAL RESPONSIBILITIES

In addition to his responsibility for the Department of Finance, the Minister reports to Parliament on the activities of the following government agencies.

Bank of Canada

The Bank of Canada is the country's central bank.

- It is responsible for regulating credit and currency, primarily by managing the cash reserves of the chartered banks.
- It manages the public debt and has the sole right to issue paper currency for circulation in Canada.
- It is also responsible for overseeing major clearing and settlement systems that could pose a systemic risk.
- A board of 12 directors appointed by the Government manages the Bank. The Deputy Minister of Finance is an ex-officio member of the board. Senior officials of the Bank include the Governor, the Senior Deputy Governor and four deputy governors.

Canada Deposit Insurance Corporation (CDIC)

CDIC provides insurance against loss of eligible deposits of up to $60,000 per depositor in each member institution. Members include banks, trust companies and loan companies.

Canada Investment and Savings (CI&S)

In the 1995 budget, the Government announced a new retail debt program to provide individual Canadians with better access to Government of Canada securities. CI&S (formerly the Canada Retail Debt Agency) was established the following August as a special operating agency in the Department of Finance. Its mandate is to revitalize the federal government's retail debt program through the sales of government securities such as savings bonds, Treasury bills and marketable bonds. It is also responsible for reversing the declining trend in retail (general public) holdings of federal securities.

CI&S is headed by a financial industry executive and staffed by marketing and sales professionals responsible for the marketing strategy, product requirements and distribution associated with Canada's largest debt program.

Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI)

OSFI has two main functions.

- It regulates financial institutions and employer-employee pension plans under federal jurisdiction, contributes to public confidence in the Canadian financial system and protects depositors, policyholders, pension plan beneficiaries and creditors. To meet this goal, OSFI maintains a comprehensive supervisory framework aimed at determining whether financial institutions and pension plans are in sound financial condition and in compliance with statutory requirements.
- OSFI also provides actuarial services for other government departments in support of social security, insurance, annuity and other financial programs.

Canadian International Trade Tribunal (CITT)

The CITT is a quasi-judicial, independent agency that reports to Parliament through the Minister of Finance. It conducts inquiries into economic, tariff, trade and commercial matters, and carries out anti-dumping, countervailing and safeguard injury inquiries. It considers appeals of decisions by Revenue Canada relating to customs and excise matters. The CITT also reviews complaints by potential suppliers regarding procurement conducted by the federal government as well as procurement-related complaints under the Agreement on Internal Trade.

The Minister of Finance also has charge of the management and direction of the **Consolidated Revenue Fund**, and the supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of Canada not assigned by law to any other minister. The Auditor General reviews the accounts of the Government and certain federal government agencies and reports the results of his examination annually to the House of Commons.

Organization Chart

December 1999

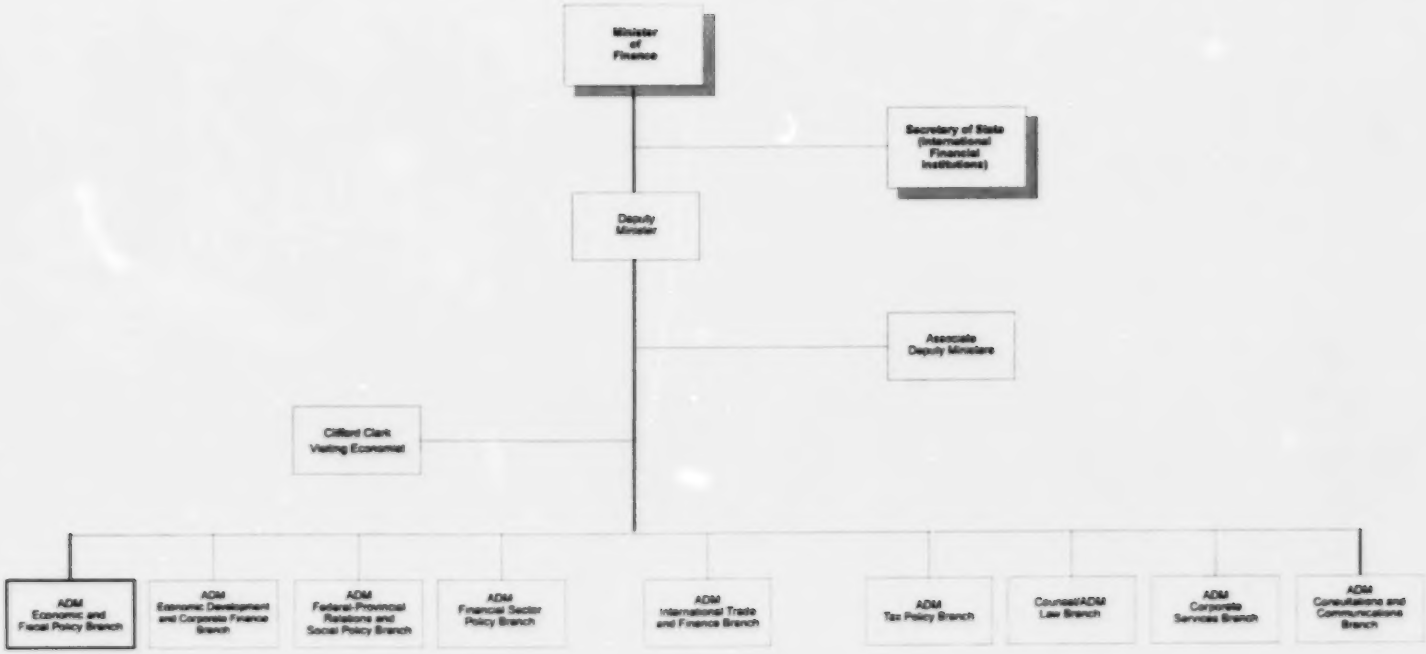

For further information about the Department's programs and activities, please contact:

Public Affairs and
Operations Division
Department of Finance Canada
140 O'Connor Street
Ottawa, Ontario
K1A 0G5

Tel: (613) 992-1573
Fax: (613) 995-6938

Visit the Department's Web site at: http://www.fin.gc.ca/

For copies of budget papers and other publications and documents, please contact:

Distribution Centre
Department of Finance Canada
300 Laurier Avenue West
Ottawa, Ontario
K1A 0G5

Tel: (613) 995-2855
Fax: (613) 996-0518

Ministère des Finances Canada
Department of Finance Canada

STRUCTURE et RÔLE

Décembre 1999

Canada

STRUCTURE et RÔLE

Décembre 1999

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 5

Direction des politiques économique et fiscale 8

Direction du développement économique et des finances intégrées 11

Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale 13

Direction de la politique du secteur financier 14

Direction des finances et des échanges internationaux 17

Direction de la politique de l'impôt 20

Direction juridique 23

Direction des services ministériels 25

Direction des consultations et des communications 27

Autres responsabilités ministérielles 29

INTRODUCTION

Le ministère des Finances Canada est l'organisme fédéral chargé essentiellement de fournir au gouvernement du Canada des analyses et des conseils sur les grandes questions économiques et financières. Au nombre de ses responsabilités se trouvent la préparation du budget fédéral, la préparation de la législation fiscale et tarifaire, la gestion des emprunts fédéraux sur les marchés financiers, l'administration des principaux transferts fédéraux aux provinces et aux territoires, l'établissement des politiques de réglementation du secteur financier, ainsi que la représentation du Canada auprès d'institutions financières internationales.

Pour remplir ces fonctions, les fonctionnaires du Ministère font des recherches et surveillent la performance de l'économie canadienne sous tous les aspects importants, à savoir la croissance et la répartition de la production, l'emploi et le revenu, la stabilité des prix et la politique monétaire, ainsi que le changement structurel à long terme. De plus, les questions commerciales et monétaires et les autres facteurs de l'économie mondiale, qui influent sur la performance de l'économie nationale, sont au cœur des préoccupations du Ministère.

Compte tenu de l'envergure du rôle stratégique du Ministère, les fonctionnaires travaillent en étroite collaboration avec des employés d'autres ministères fédéraux pour favoriser la coordination et l'harmonisation de l'ensemble des initiatives fédérales ayant des répercussions sur l'économie. En outre, ils déploient des efforts constants en vue de favoriser et d'améliorer la collaboration, en particulier pour les questions financières et fiscales, entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

Comme son travail touche directement toutes les Canadiennes et tous les Canadiens, le ministère des Finances accorde une grande importance aux consultations publiques actives en matière d'orientations stratégiques et d'options, par l'entremise de ses propres initiatives et des travaux des comités parlementaires. Le Ministère estime notamment qu'en rendant le processus budgétaire plus transparent et plus accessible, ce dernier pourra contribuer davantage à la prise de décisions plus efficaces et mieux adaptées.

Le site Internet du Ministère permet à la population canadienne d'avoir accès à la version électronique d'un vaste éventail de documents et de publications du ministère des Finances, y compris les principaux documents budgétaires, des communiqués, des discours et des rapports économiques. On peut accéder au site à l'adresse http: //www.fin.gc.ca/, et les Canadiens et Canadiennes peuvent faire part de leurs préoccupations au ministre et au Ministère par courrier électronique.

Les demandes de renseignements généraux au sujet du ministère des Finances peuvent aussi se faire par téléphone au numéro (613) 992-1573 ou par écrit à l'adresse suivante :

Division des affaires publiques
et des opérations
Ministère des Finances Canada
140, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5

Les journalistes qui ont des questions concernant les activités ministérielles et les grands dossiers économiques et financiers sont priés de communiquer avec la Section des relations avec les médias, au (613) 996-8080.

Contexte

La création du ministère des Finances remonte à 1867, au moment de la Confédération. Avant la constitution du Canada, chaque province avait « un inspecteur général » chargé des questions financières. Dans le nouveau régime fédéral, ces responsabilités ont été confiées à un « ministre des Finances ».

Depuis 1867, le ministère des Finances a assumé, selon les époques, des fonctions qui sont actuellement du ressort du Conseil du Trésor, du contrôleur du Trésor, de la Monnaie royale canadienne et du Tribunal canadien du commerce extérieur, ainsi que des responsabilités en matière d'inspection de l'impôt, de pensions de vieillesse et de pensions de retraite des fonctionnaires. Au début des années 1930, le gouvernement a décidé de confier à d'autres ministères et organismes les tâches opérationnelles et les responsabilités concernant des programmes précis. Le ministère des Finances a donc pu concentrer ses efforts sur les fonctions essentielles d'analyse et d'élaboration des politiques.

En 1867, le ministère des Finances comptait 38 employés, nombre qui a même atteint 6 000 à une certaine époque. À l'heure actuelle, en excluant le personnel du cabinet du ministre, l'effectif se situe à environ 600 personnes, dont la moitié sont des économistes.

Activités

Le principal objectif du Ministère est d'aider le gouvernement, le ministre des Finances et le secrétaire d'État (chargé des institutions financières internationales) à élaborer des politiques financières et d'autres politiques économiques à l'appui des objectifs socio-économiques du Canada. Le Ministère doit notamment :

- analyser la conjoncture et les perspectives économiques et financières du Canada et des pays dont la situation influe sur l'économie canadienne;
- recommander des mesures en matière de dépenses, de fiscalité, d'emprunts et de gestion de la trésorerie, qui permettront au gouvernement d'atteindre ses objectifs;

- fournir des conseils sur la balance des paiements, les réserves de devises, les accords monétaires et financiers internationaux, la monnaie et des questions connexes;
- participer aux négociations internationales et à d'autres réunions portant sur le commerce, les finances, la fiscalité et le développement économique; en outre, gérer la participation financière du Canada à des institutions financières internationales comme la Banque mondiale;
- offrir des conseils en matière de relations financières et économiques entre le gouvernement fédéral et les provinces ainsi qu'entretenir des rapports et mener des pourparlers avec les homologues provinciaux; par ailleurs, déterminer et verser les paiements de transfert fédéraux aux provinces et aux territoires dans le cadre de programmes tels celui de la péréquation, du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux et des accords de financement des territoires selon une formule préétablie;
- prodiguer des conseils, élaborer des politiques et assurer la coordination, de concert avec les organismes de réglementation, au sujet de l'orientation future du secteur financier du pays, notamment en ce qui a trait aux secteurs des banques et de l'assurance au Canada;
- informer les Canadiens au sujet des possibilités et des défis économiques et financiers qui les attendent ainsi que des objectifs stratégiques du gouvernement dans ces domaines.

Organisation générale

Le ministère des Finances rend compte au ministre par l'entremise de la haute direction qui comprend un sous-ministre et deux sous-ministres associés.

L'économiste invité Clifford-Clark, poste créé en 1983 en hommage au regretté Clifford Clark, se rapporte également au ministre des Finances. Les titulaires du poste conseillent le Ministère sur les nouveaux enjeux économiqques et participent à l'élaboration des politiques au plus haut niveau.

Huit directions sont chargées de l'analyse économique et de l'élaboration des politiques, des services juridiques, des consultations et des communications, alors que les services ministériels sont partagés avec le Secrétariat du Conseil du Trésor. Les directions relèvent de sous-ministres adjoints, tandis que les divisions sont dirigées par des directeurs. Les structures et les rôles des directions sont énoncés dans les pages qui suivent.

Outre ses attributions à titre de chef du ministère des Finances, le ministre des Finances rend compte au Parlement des activités de plusieurs autres organismes comme la Banque du Canada et le Bureau du surintendant des institutions financières. Ces activités sont résumées à la fin de la présente brochure.

DIRECTION DES POLITIQUES ÉCONOMIQUE ET FISCALE

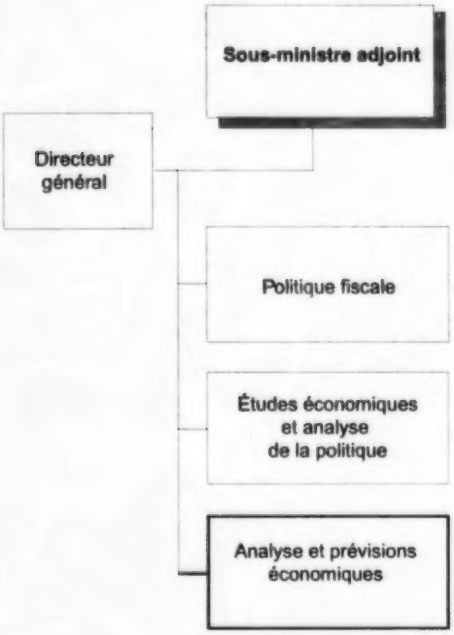

La Direction est chargée d'analyser la situation économique et financière du pays et de conseiller le ministre des Finances sur le cadre financier du gouvernement – y compris les recettes, les dépenses et les exigences de la dette – ainsi que sur la politique monétaire. Elle fournit également au ministre un appui analytique sur un vaste éventail de questions économiques et financières liées aux politiques macroéconomiques du gouvernement.

Étant donné les interactions complexes qui existent entre l'évolution des économies et des politiques internationales et nationales, ce mandat oblige la Direction à suivre de près l'évolution économique chez nos principaux partenaires commerciaux. Il incombe également à la Direction de préparer et de publier les rapports financiers mensuels et les rapports économiques trimestriels du Ministère et de surveiller en permanence l'évolution financière à tous les paliers de gouvernement. En raison de son mandat, la Direction joue un rôle de premier plan dans le processus budgétaire.

En outre, la Direction représente le Canada aux discussions des spécialistes en matière de politique économique de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et elle est le principal organisme facilitant la surveillance économique du Canada exercée annuellement par l'OCDE et le Fonds monétaire international.

La Direction comporte trois divisions.

Division de la politique fiscale

La Division est chargée principalement d'analyser les besoins financiers du gouvernement et de suivre l'évolution de la situation financière des autres paliers de gouvernement. Elle est aussi responsable au premier chef de l'analyse du cadre financier du gouvernement et de la prestation de conseils dans

ce domaine, ainsi que de la coordination des avis internes donnés au ministre concernant la priorité de l'ensemble des dépenses fédérales. En outre, la Division est chargée de publier *La Revue financière*, une publication ministérielle mensuelle.

En raison de ses responsabilités, la Division joue un rôle clé dans le processus budgétaire et dans la rédaction des projets de documents budgétaires. De plus, elle revoit la forme et le contenu des *Comptes publics du Canada* et d'autres énoncés dont le ministre des Finances est responsable aux termes de la *Loi sur la gestion des finances publiques.*

La Division comprend quatre groupes :

- Deux groupes, ceux de l'Analyse et de la prévision des recettes et de l'Analyse et de la prévision des dépenses, préparent les prévisions et les analyses de la situation financière du gouvernement et suivent l'évolution des recettes et des dépenses qui sont essentielles pour la prise de décisions en matière de politique fiscale et de gestion de la dette. De plus, ces groupes mettent au point les options stratégiques à l'appui des objectifs financiers du gouvernement. Les prévisions sont préparées en fonction tant des Comptes publics que des *Comptes nationaux des revenus et dépenses.*
- Le Groupe de la politique fiscale intergouvernementale suit la situation financière des autres paliers de gouvernement, à l'échelle nationale et internationale, afin de comprendre les répercussions sur l'économie et les incidences financières.
- Le Groupe de l'analyse de la politique fiscale mène des travaux de recherche appliquée à court terme sur les questions financières stratégiques.

Division des études économiques et de l'analyse de la politique

La Division constitue le groupe de recherche stratégique le plus important du Ministère et l'un des plus imposants au sein de l'administration fédérale. Elle a pour mandat de mener des travaux de recherche appliquée, axés sur les politiques concernant les principales questions économiques et financières.

Au nombre des activités récentes de la Division se trouvent l'analyse des répercussions économiques et financières du vieillissement de la population; des études sur l'incidence économique des politiques visant à réduire l'émission des gaz à effet de serre; ainsi qu'une analyse des propositions de modification du Régime de pensions du Canada.

Division de l'analyse et des prévisions économiques

La Division suit, évalue et prévoit la performance économique du Canada. Deux groupes se chargent de ces activités.

- Le Groupe de l'analyse économique évalue continuellement la conjoncture économique. De concert avec le Groupe des prévisions, les analystes sectoriels du Groupe de l'analyse économique fournissent des renseignements propres à leur secteur pour les prévisions du Ministère concernant l'économie canadienne. L'une des principales publications de la Division est *L'Économie en bref*, qui présente le point de vue du Ministère sur l'évolution économique récente.

- Le Groupe des prévisions et de la modélisation prépare les prévisions économiques trimestrielles du Ministère, et demeure en étroite liaison avec les principaux prévisionnistes du secteur privé et les administrations provinciales. En outre, ce groupe suit de près les développements économiques des États-Unis et prépare des prévisions économiques et financières trimestrielles concernant les États-Unis et d'autres pays du G-7. Le Groupe est aussi responsable du « Modèle économique et fiscal canadien », modèles informatisés de prévision du Ministère, qui servent à évaluer les incidences macroéconomiques et financières des événements économiques et des options stratégiques.

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DES FINANCES INTÉGRÉES

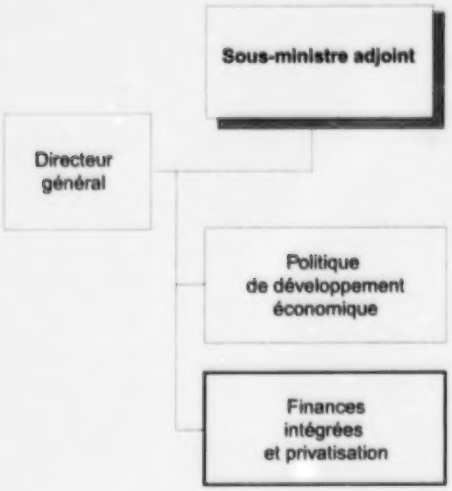

Il incombe à la Direction de conseiller le ministre au sujet des politiques et des enjeux liés aux secteurs clés de l'économie et des régions du pays. De même, la Direction joue le rôle de coordonnateur central en ce qui a trait aux questions soumises au comité du Cabinet chargé de l'union économique. La Direction s'occupe également de l'analyse et elle prodigue des conseils stratégiques à l'appui des trois principaux objectifs, à savoir :

- veiller à ce que les projets de dépenses et les éléments de passif éventuels soient gérés à l'intérieur des paramètres financiers et de la structure de gestion financière de l'État;
- évaluer et mettre au point des initiatives et des politiques d'encadrement propices à la croissance économique et à la création d'emplois;
- poursuivre le programme du gouvernement dans les domaines de la commercialisation et de la privatisation au titre des activités et des organismes gérés par l'État ou appartenant à celui-ci, comme les sociétés d'État.

La Direction est divisée en deux divisions qui sont constituées chacune de sections stratégiques affectées à des enjeux et à des secteurs particuliers. Une section distincte, **Coordination et analyse des politiques,** recueille et analyse les données sur un vaste éventail de questions d'intérêt, et elle coordonne la participation de la Direction à la préparation du budget fédéral, à la gestion des dépenses et à l'établissement des priorités.

Division de la politique de développement économique

- **Industrie, innovation et télécommunications** – Cette section s'occupe de l'analyse stratégique relative au financement des sciences et de la technologie; des télécommunications et de l'inforoute; de questions propres à des secteurs particuliers; des programmes pour les petites entreprises et du développement régional.

- **Agriculture et pêcheries** – Cette section traite des orientations proposées en ce qui a trait à la gestion des ressources halieutiques et aux programmes de soutien agricole du gouvernement.
- **Environnement, énergie et ressources naturelles** – Cette section se penche sur la démarche adoptée par le gouvernement concernant l'environnement et l'économie, ainsi que sur la politique en matière d'énergie et de ressources.

Division des finances intégrées et de la privatisation

- **Transports et analyse intégrée** – Cette section analyse les programmes et les politiques liés à l'avenir du réseau de transport canadien et à la participation de l'administration fédérale dans l'infrastructure publique. Elle examine également les dossiers qui exigent une certaine analyse financière, dans le cas par exemple de projets importants de développement économique ou de grandes sociétés éprouvant des difficultés financières.
- **Privatisation et sociétés d'État** – Cette section examine des opérations particulières relatives aux avoirs commerciaux de l'État. Elle remplit également un rôle de centre de liaison au sein du Ministère en ce qui a trait à des questions de politiques concernant les sociétés d'État, qui présentent un intérêt pour le ministre des Finances.

DIRECTION DES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES ET DE LA POLITIQUE SOCIALE

La Direction est chargée de conseiller le ministre sur les relations financières fédérales-provinciales et sur des questions touchant la politique sociale ainsi que sur leurs répercussions économiques et financières. La Direction administre également la plupart des accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Elle s'acquitte de cette double responsabilité par l'entremise de deux divisions.

Division des relations fédérales-provinciales

La Division est responsable de l'administration des principaux transferts fédéraux aux provinces et aux territoires, et elle prodigue des conseils sur toutes les questions relatives aux accords fiscaux conclus entre les gouvernements fédéral et provinciaux, ainsi que sur les relations financières en général entre ces deux paliers de gouvernement.

La Division exerce des responsabilités relativement aux politiques et aux programmes des paiements de transfert fédéraux aux provinces et aux territoires, notamment la péréquation, le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux et la formule de financement des territoires. Parmi les activités de la Division, mentionnons les consultations auprès des provinces et des territoires au sujet des modifications apportées aux programmes. En outre, la Division assure la liaison entre le Ministère et ses homologues provinciaux, et elle exerce la fonction de secrétariat pour les réunions fédérales-provinciales des trésoriers et des ministres des Finances.

Division de la politique sociale

La Division assure la prestation de conseils au sujet de l'élaboration de la politique sociale et de la gestion financière des programmes sociaux fédéraux. Elle constitue le principal point de liaison entre le ministère des Finances et les ministères fédéraux chargés d'élaborer la politique sociale et d'administrer les programmes sociaux.

Parmi les programmes et les secteurs qui relèvent de sa compétence figurent la sécurité du revenu, les régimes publics et privés de pension, l'emploi et le marché du travail, l'assurance-emploi, l'immigration, l'enseignement postsecondaire, la santé, le logement, les communications, la culture, la justice, et les dossiers relatifs aux autochtones, aux femmes et aux enfants.

DIRECTION DE LA POLITIQUE DU SECTEUR FINANCIER

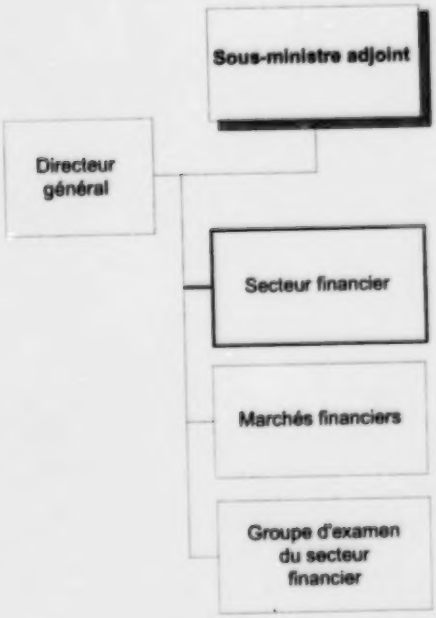

La Direction est chargée d'analyser la politique et de fournir des conseils sur le secteur financier au Canada ainsi que sur la réglementation des institutions financières à charte fédérale (banques, sociétés de fiducie, compagnies d'assurance). En outre, elle gère le programme d'emprunt fédéral, évalue les emprunts des sociétés d'État ainsi que la politique à l'égard des marchés financiers et du taux de change, et seconde le ministre des Finances à cet égard. La Direction est constituée de deux divisions et du Groupe d'examen du secteur financier.

Division du secteur financier

La Division élabore et évalue des politiques sur le cadre de réglementation régissant les institutions financières au Canada. Elle est constituée de quatre sections.

- **Institutions financières** – La Section s'occupe de questions ministérielles telles que les modifications structurelles proposées par les institutions financières réglementées, l'assurance-dépôts, la Société d'assurance-dépôts du Canada, ainsi que l'état de préparation à l'an 2000 du secteur financier. La Section est également responsable du système national de paiements, qui régit les virements interbancaires et les opérations bancaires électroniques, et elle revoit ce système. De plus, elle coordonne la prise de position du Canada sur diverses questions de supervision et de réglementation à l'échelle internationale. Le Groupe entretient des rapports suivis avec le Bureau du surintendant des institutions financières et la Banque du Canada.
- **Élaboration des politiques** – La Section s'occupe des politiques du secteur financier et elle élabore des lois et des règlements. Elle s'intéresse particulièrement aux rapports qu'entretiennent les institutions financières avec les petites entreprises et les consommateurs.

- **Relations intergouvernementales** – La Section est responsable des relations entre l'administration fédérale et les gouvernements provinciaux, de même que des relations internationales du Canada au chapitre des services financiers. Cette responsabilité englobe les relations bilatérales et l'acquittement des engagements pris par le Canada aux termes de divers accords tels que l'Accord de libre-échange nord-américain et l'Accord général sur le commerce des services. La Section devra aussi négocier de nouveaux arrangements en matière de services financiers lors du prochain cycle de négociations commerciales de l'Organisation mondiale du commerce (le cycle de 2000).
- **Crimes financiers** – La Section élabore et analyse des politiques liées à la lutte contre le blanchiment de l'argent et les crimes financiers. La Section coordonne également la prise de position du Canada au sujet des méthodes envisagées dans le cadre de tribunes internationales pour lutter contre le blanchiment de l'argent et les crimes financiers.

Division des marchés financiers

La Division analyse les politiques et donne des conseils au sujet des opérations de financement du gouvernement fédéral et de l'évolution des marchés financiers. Elle est constituée de trois sections.

- **Politique sur l'investissement et les pensions** – La Section analyse les politiques et donne des conseils concernant l'intervention en matière de change, la gestion des réserves internationales du Canada, l'évolution du marché financier et les politiques d'investissement pour le régime de pensions du Canada, le régime de retraite de la fonction publique et d'autres fonds publics.
- **Gestion de la dette** – La Section analyse les politiques et donne des conseils au sujet de la gestion de la dette publique, de la mise en œuvre du programme d'emprunt et elle assure la prestation de renseignements et d'analyses à l'égard de l'évolution des marchés financiers. Il lui incombe également d'entretenir des relations avec des agences d'évaluation du crédit et avec des investisseurs.
- **Financement du secteur public** – La Section analyse les politiques et donne des conseils sur des questions relatives au financement et à la dette, qui sont liées à la privatisation et à la commercialisation, aux prêts et garanties de prêts et autres arrangements financiers, ainsi qu'aux politiques d'investissement des sociétés d'État. La Section offre également des conseils stratégiques sur les billets et les pièces de monnaie en circulation.

Groupe d'examen du secteur financier

Le Groupe a été créé en 1998 afin d'aider le ministre et le gouvernement à s'adapter aux changements rapides qui surviennent dans le secteur des services financiers et à relever les défis stratégiques qui en découlent. Sa principale responsabilité consiste à fournir des analyses et des conseils sur les projets de fusion de banques.

Les travaux du Groupe ont porté principalement sur l'évaluation des recommandations du Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers canadien, qui a déposé son rapport en septembre 1998. Ces travaux ont entraîné la diffusion, le 25 juin 1999, du nouveau cadre stratégique du gouvernement pour ce secteur, dans le document intitulé *La réforme du secteur des services financiers canadien – Un cadre pour l'avenir.* Le Groupe rédigera le texte législatif et la réglementation corrélative découlant de ce nouveau cadre, et il facilitera leur adoption au Parlement. Le Groupe est constitué de quatre sections.

- **Systèmes** – La Section traite les principaux dossiers de transactions du secteur financier, y compris les projets de fusion proposés l'an dernier par quatre grandes banques canadiennes. Elle évalue leur incidence sur la concurrence, la sécurité et l'intégrité, ainsi que sur l'intérêt public en général. Elle coordonne aussi la mise en œuvre législative et réglementaire du nouveau cadre stratégique.

- **Communications et planification stratégique** – La Section est responsable de la planification stratégique et des communications liées aux dossiers et aux priorités du secteur financier, et elle gère les rapports avec les comités parlementaires et les parlementaires. Elle coordonne également les consultations fédérales-provinciales sur les dossiers du secteur financier et elle gère les rapports avec les organismes et d'autres ministères.

- **Questions de consommation** – La Section est responsable des questions de consommation dans le secteur des services financiers. Elle élabore des politiques et des lois dans des domaines comme l'accès aux services, la surveillance et les recours, ainsi que la responsabilité sociale.

- **Questions structurelles** – La Section élabore des politiques sur les questions structurelles, dans le secteur des services financiers, qui sont liées à l'organisation d'ensemble, aux activités permises et à la réglementation des institutions financières. La Section offre, plus particulièrement, des conseils stratégiques au sujet des modifications concernant le régime de propriété, les coopératives de crédit, la venue de nouveaux participants et l'instauration d'une structure de sociétés de portefeuille. Ces travaux englobent l'examen des récents progrès législatifs, ainsi que les pratiques exemplaires et les facteurs internationaux liés aux changements qui surviennent dans le secteur canadien des services financiers.

DIRECTION DES FINANCES ET DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX

La Direction gère la participation du Ministère à l'étude des questions économiques internationales. Ceci comprend le rôle de premier plan du Ministère comme porte-parole du gouvernement au sein des institutions financières internationales (c'est-à-dire, le Fonds monétaire international, le Groupe de la Banque mondiale et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement), la responsabilité de la politique sur les importations, ainsi que la participation aux efforts de coordination des politiques économiques des pays industrialisés du Groupe des Sept et aux travaux du Groupe des Vingt (G-20), nouvelle tribune regroupant les pays du G-7 avec d'autres économies importantes. La Direction englobe deux divisions.

Division de la politique du commerce international

La Division exerce un rôle central dans l'élaboration et la gestion de la politique canadienne en matière de commerce et d'investissement. Elle évalue également les répercussions des politiques économiques intérieures sur les engagements internationaux du Canada et les relations avec d'autres pays.

La Division joue un rôle essentiel au sein du gouvernement – y compris dans le cadre des négociations internationales – au chapitre de la politique sur les importations, notamment en ce qui concerne les recours commerciaux et tarifaires (droits antidumping, subsides ou droits compensateurs et mesures de sauvegarde). Elle est aussi responsable des lois et règlements intérieurs en la matière ainsi que du Tribunal canadien du commerce extérieur, un organisme de nature quasi judiciaire. Elle s'occupe également de questions et de litiges liés au commerce de produits et de services.

De même, elle est responsable de tous les aspects de la politique tarifaire canadienne. Elle élabore et recommande les politiques à adopter à l'égard :

- des mesures de dégrèvement tarifaire devant favoriser le développement économique au Canada et devant aider les entreprises canadiennes à s'adapter aux pressions concurrentielles;

- des réductions tarifaires à offrir aux partenaires commerciaux du Canada en contrepartie d'un meilleur accès à leurs marchés;
- du contenu des règles d'origine;
- de l'imposition de surtaxes d'urgence sur les importations qui causent ou menacent de causer un grave préjudice à la production canadienne et de surtaxes permettant au Canada de faire valoir ses droits en vertu d'accords commerciaux;
- de l'établissement de droits préférentiels sur les importations provenant de pays en développement.

Dans l'exercice des responsabilités qui lui incombent en matière de politique tarifaire, la Division examine les observations provenant du secteur privé canadien et consulte les intervenants tels que les secteurs concernés de même que d'autres ministères et organismes gouvernementaux.

La Division participe très activement à l'élaboration de politiques et elle représente le Canada lors des négociations multilatérales et bilatérales sur d'autres dossiers en matière de commerce et d'investissement. Au nombre de ces dossiers se trouvent le commerce de services; les liens entre le commerce et les politiques de la concurrence, l'environnement, les normes du travail, le commerce et la culture; ainsi que le commerce électronique.

Division de l'analyse économique et des finances internationales

La Division est chargée de nombreux dossiers touchant les relations financières internationales et elle analyse l'évolution de l'économie internationale du point de vue de l'économie canadienne.

Elle gère les liens entre le Canada et le Fonds monétaire international, le Groupe de la Banque mondiale et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, et elle présente ses observations au sujet des questions stratégiques générales et des programmes d'aide financière que ces organismes offrent aux pays. Elle coordonne les activités du Ministère auprès d'autres banques de développement multilatéral et prodigue des conseils au sujet du programme canadien d'aide au développement.

La Division coordonne la participation du Ministère aux réunions des ministres des Finances du G-7, aux sommets du G-7 et du G-8 et aux réunions du Groupe des 20 pays industrialisés et marchés émergents (G-20). Elle dirige la participation du Ministère au Forum de coopération économique Asie-Pacifique, aux réunions des ministres des Finances de l'hémisphère occidental et au Groupe nord-américain chargé des questions financières. Elle coordonne également la participation du Ministère à l'Organisation de coopération et de développement

économiques et s'occupe de celle du Canada au sein d'organismes internationaux comme le Groupe des Dix, le Comité monétaire et financier international (auparavant le Comité intérimaire) du FMI et le Comité de développement du FMI et de la Banque mondiale.

La Division coordonne également les intérêts du Ministère en matière de financement des exportations, y compris la surveillance de la Société pour l'expansion des exportations, de même que les activités de financement des exportations de la Commission canadienne du blé et de la Corporation commerciale canadienne.

La Division joue un rôle déterminant dans les dossiers concernant la stratégie de la dette internationale. Elle dirige la participation du Canada au Club de Paris, qui met l'accent sur le rééchelonnement de la dette multilatérale, et entretient des rapports avec les banques commerciales pour discuter de la dette des pays en développement.

Enfin, la Division évalue la situation économique et les stratégies des grands pays industrialisés et des marchés émergents d'outre-mer. Elle analyse également les grandes questions systémiques qui influent sur l'économie mondiale et sur le système financier international.

DIRECTION DE LA POLITIQUE DE L'IMPÔT

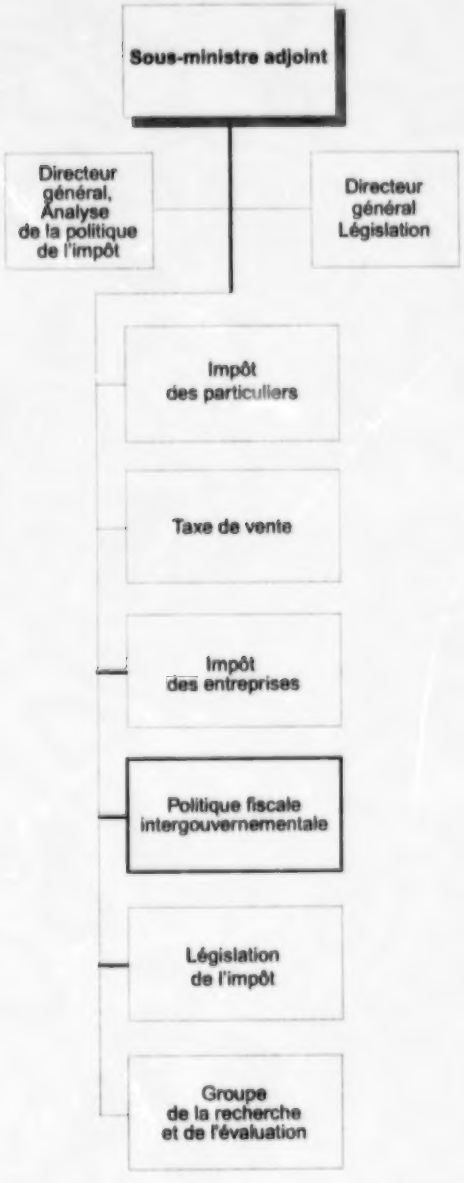

La Direction est chargée d'élaborer et d'évaluer les politiques et la législation fédérales en matière d'impôt. Cependant, il incombe à l'Agence canadienne des douanes et du revenu (anciennement Revenu Canada) de percevoir les impôts et d'interpréter les lois fiscales.

La Direction est composée de cinq divisions et du Groupe de l'évaluation et de la recherche, qui s'occupent chacun d'aspects particuliers de la fiscalité. Toutefois, un grand nombre des responsabilités sont partagées, et des fonctionnaires de plus d'une division ou de plus d'un groupe peuvent être affectés aux projets.

Division de l'impôt des particuliers

La Division est responsable au premier chef de l'impôt des particuliers et des transferts fiscaux aux particuliers et aux familles. Elle procède à l'analyse économique et quantitative des questions touchant l'impôt sur le revenu des particuliers et à des évaluations de mesures fiscales particulières conformes aux objectifs gouvernementaux sur le plan social, culturel, économique, régional et fédéral-provincial. Parmi les principaux domaines, mentionnons les taux marginaux d'imposition, le lien entre le régime fiscal et

l'économie, l'imposition des gains en capital, les prestations fiscales pour enfants, l'épargne-retraite et l'économie clandestine.

Division de la taxe de vente

La Division s'occupe des taxes fédérales à la consommation; elle élabore les politiques, les lois et les règlements liés à la taxe de vente – la taxe sur les produits et services et la taxe de vente harmonisée dans trois provinces – et liés aux taxes d'accise fédérales sur le tabac et l'alcool. Elle doit pour cela effectuer des recherches et analyser les projets de modification de ces taxes, et élaborer des énoncés de principes détaillés, y compris des mesures visant à remédier aux lacunes soulevées par des particuliers et par le secteur privé.

Division de l'impôt des entreprises

La Division fournit des conseils et des recommandations sur tous les aspects de l'imposition des sociétés et des entreprises, y compris l'impôt sur les bénéfices des sociétés et l'impôt sur le capital. Elle analyse les politiques fiscales qui influent sur le développement économique, le secteur des ressources naturelles, les institutions financières et la fiscalité internationale. Elle peut notamment étudier la compétitivité fiscale au pays et à l'échelle internationale, le fardeau fiscal imposé à différents secteurs, les relations entre les régimes fiscaux fédéral et provinciaux, et l'imposition des sociétés privées. La Division analyse aussi la rentabilité, sur le plan des coûts, des incitatifs fiscaux pour ce qui est de faire valoir les objectifs gouvernementaux dans des domaines comme le développement économique, la recherche et le développement, et la politique sur l'environnement.

Division de la politique fiscale intergouvernementale

La Division prodigue des conseils et recommande des changements dans le domaine des arrangements fiscaux entre les gouvernements fédéral et provinciaux et entre le gouvernement fédéral et les Premières nations. Elle est chargée des aspects stratégiques et administratifs des accords de perception fiscale et de réciprocité fiscale entre les gouvernements fédéral et provinciaux. De plus, elle élabore des politiques et négocie des ententes au sujet de l'évolution des relations fiscales avec les Premières nations dans le cadre des initiatives gouvernementales en matière de droit à l'autodétermination.

Division de la législation de l'impôt

De concert avec le ministère de la Justice et Revenu Canada, la Division rédige des lois fiscales et elle apporte le soutien nécessaire à leur adoption par le Parlement. Elle fournit également des conseils sur les incidences commerciales, juridiques, stratégiques et administratives des mesures proposées à l'égard de tous les aspects de l'impôt fédéral sur le revenu.

En outre, la Division recommande des initiatives de politique fiscale sur la scène internationale. Elle analyse l'évolution fiscale dans d'autres pays et elle est responsable des modifications stratégiques apportées aux règles canadiennes en matière de fiscalité internationale, ainsi que de la négociation des conventions fiscales avec d'autres pays.

Groupe de la recherche et de l'évaluation

Le Groupe évalue les mesures fiscales qui existent afin de veiller à ce qu'elles demeurent pertinentes et efficaces, et il mène des recherches sur tous les aspects du régime fiscal, y compris sa relation avec l'économie en général. Des évaluations sont fréquemment effectuées de concert avec les divisions chargées des politiques. Le Groupe produit aussi la publication annuelle intitulée *Gouvernement du Canada – Dépenses fiscales*. Ses activités de recherche sont axées sur des dossiers qui, même s'ils ne concernent pas directement des enjeux stratégiques actuels, peuvent constituer la base de futures orientations stratégiques.

DIRECTION JURIDIQUE

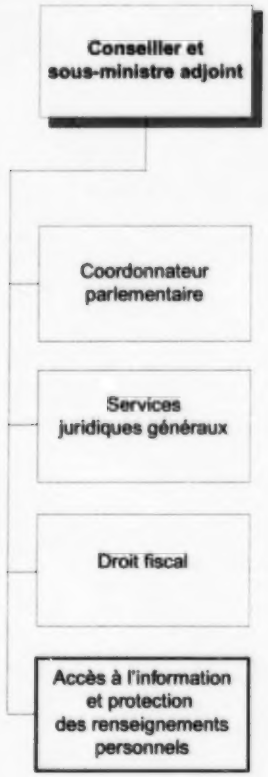

La Direction gère et administre tous les services juridiques fournis au ministère des Finances et au Bureau du surintendant des institutions financières. De plus, elle gère et administre la Section de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels ainsi que le programme législatif du Ministère.

Tous les avocats et toutes les avocates de la Direction sont des fonctionnaires du ministère de la Justice. La Direction est composée de trois divisions et d'une section.

Coordonnateur parlementaire

Pour gérer le programme législatif du Ministère, le coordonnateur parlementaire assure la liaison entre le Parlement et le Ministère, fournit des services au ministre, au secrétaire d'État et au secrétaire parlementaire au sujet de questions parlementaires et coordonne les activités du Ministère à l'égard des questions parlementaires.

Division des services juridiques généraux

La Division fournit au Ministère des services juridiques dans une vaste gamme de domaines (sauf au chapitre de l'impôt), notamment ceux des institutions financières, des relations fédérales-provinciales, de la mise en application des budgets et du commerce. Elle assure en outre l'instruction et le contrôle des principaux litiges préoccupant le Ministère.

Division du droit fiscal

La Division prépare la législation et la réglementation fiscales et fournit des conseils juridiques et des services de soutien à l'égard de tous les aspects de la politique fiscale. En outre, elle surveille l'évolution de la fiscalité provinciale, fait rapport à ce sujet et appuie les négociations fédérales-provinciales sur les questions fiscales. De plus, la Division suit de près les principaux litiges ayant des répercussions d'ordre fiscal, et elle y participe à l'occasion.

Section de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

La Section applique la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels* pour le ministère des Finances. De plus, elle coordonne la participation du Ministère aux *Projets de réglementation fédérale* publiés chaque année et prépare les données. On peut joindre la Section en composant le (613) 943-8850.

DIRECTION DES SERVICES MINISTÉRIELS

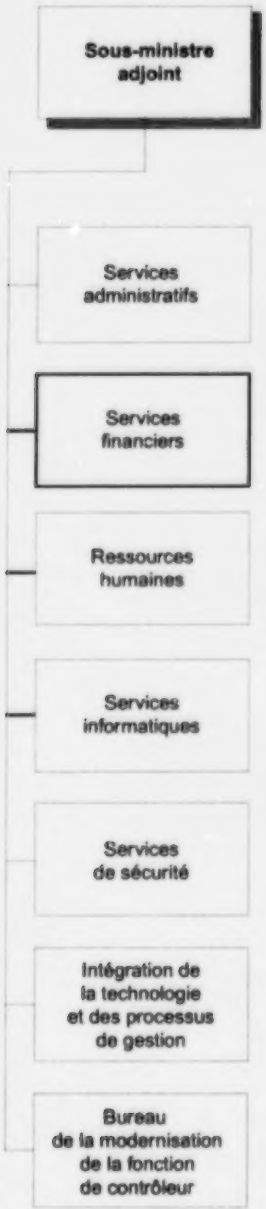

La Direction assure la prestation de services et apporte son soutien au Ministère et au Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) dans les domaines de l'orientation du personnel, de l'informatique, des ressources humaines, des installations financières, de la gestion du matériel et de l'information, de la sécurité, et de l'intégration et de la simplification des procédés de gestion du Ministère au moyen de systèmes et de processus de travail novateurs. Elle est aussi responsable d'un certain nombre d'autres activités, y compris l'organisation de groupes de travail et la coordination des campagnes des obligations d'épargne du Canada et de Centraide. Elle est constituée de sept divisions.

Division des services administratifs

La Division est responsable de la gestion de services administratifs, professionnels et techniques à l'appui des activités journalières du ministère des Finances et du Secrétariat du Conseil du Trésor. Elle est divisée en quatre groupes : Centres de services à la clientèle, Gestion du matériel, Gestion des locaux et Bibliothèque.

Division des services financiers

La Division est responsable de tous les aspects de l'administration financière du ministère des Finances et du SCT. Elle comprend cinq groupes : Analyse et Planification financières (ministère des Finances); Analyse et Planification financières (Secrétariat du Conseil du Trésor); Services comptables et Dette publique; Soutien aux systèmes financiers; Centre d'orientation des employés.

Division des ressources humaines

La Division est responsable de toutes les activités relatives aux ressources humaines pour le ministère des Finances et le SCT. Ses quatre groupes sont les suivants : Relations de travail et Rémunération; Services des ressources humaines; Développement organisationnel et Gestion de carrière et Formation et Perfectionnement; Langues officielles et Équité en matière d'emploi et Récompenses et Reconnaissances.

Division des services informatiques

Il incombe à la Division de planifier, de mettre en œuvre, de gérer, de faire fonctionner et de soutenir l'infrastructure et tous les services ministériels de technologie de l'information pour le ministère des Finances et le SCT. Elle est divisée en trois groupes : Services de technologie de l'information, Développement des systèmes et Gestion de réseau.

Division des services de sécurité

La Division assure la sécurité du personnel, des installations, de l'information, ainsi que de la technologie de l'information. Elle voit aux mesures de protection contre les incendies et d'intervention en cas d'urgence.

Division de l'intégration de la technologie et des processus de gestion

La Division assure la direction de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques, de processus et de systèmes permettant au Ministère d'atteindre plus facilement ses objectifs stratégiques et de gestion au moyen de l'analyse et de la reconfiguration des processus de gestion et de l'intégration de la technologie.

Bureau de la modernisation de la fonction de contrôleur

Le Bureau a été mis sur pied afin de faciliter la modernisation de la fonction de contrôleur au SCT. Il a la responsabilité de coordonner, au sein du SCT, toutes les activités reliées au plan d'action de l'initiative, ainsi que d'entretenir les relations avec les autres ministères pilotes. Une fois le projet pilote du SCT solidement mis sur pied, les leçons dégagées pourront s'appliquer au ministère des Finances.

DIRECTION DES CONSULTATIONS ET DES COMMUNICATIONS

La Direction élabore des stratégies et des initiatives de communication et de consultation en vue d'aider le ministre, le secrétaire d'État et d'autres directions à formuler et à mettre en œuvre des mesures d'orientation, y compris le budget fédéral annuel. Elle organise des consultations pour le compte du ministre et du Ministère, dirige différentes activités d'information et d'affaires publiques et fournit divers services connexes. Elle regroupe deux divisions.

Division des politiques et des stratégies de communication

La Division élabore des plans ainsi que des stratégies de communication et fournit des conseils en matière de communication aux directions stratégiques. Elle rédige aussi des discours, des communiqués, des documents d'information, des publications et des présentations multimédias, y compris des documents concernant le budget fédéral. En outre, la Division effectue des travaux de recherche et d'analyse en matière de communication et elle analyse quotidiennement les médias pour y déceler ce qui serait susceptible d'intéresser le ministre, le secrétaire d'État et l'ensemble du Ministère.

Division des affaires publiques et des opérations

La Division met l'accent sur les communications externes et les activités de relations publiques. Elle dirige un vaste programme de relations avec les médias, incluant la préparation des annonces et des déclarations du ministre et du Ministère, l'organisation de séances d'information et de conférences de presse, y compris celles qui ont trait au dépôt du budget fédéral. Elle s'occupe de la révision des publications du Ministère et des produits de communication.

Elle assure aussi la production de toutes les publications ministérielles. Elle établit et maintient des contacts avec le milieu des affaires, les syndicats, les groupes sociaux, les groupes de bénévoles et d'autres groupes d'intérêt. En outre, elle aide le ministre, le secrétaire d'État et le Ministère en matière de consultations auprès du public et des intervenants sur un éventail de questions économiques et financières. La Division dirige aussi le centre de correspondance ministérielle.

La Division gère également la Section des visites, des conférences et du protocole, qui assure au Ministère des services de spécialistes en matière d'organisation, d'administration et de soutien des conférences, réunions, visites de dignitaires et de personnalités de l'étranger, ainsi que d'autres services de protocole.

AUTRES RESPONSABILITÉS MINISTÉRIELLES

En plus de la responsabilité de son ministère, le ministre des Finances doit rendre compte au Parlement des activités des organismes fédéraux suivants :

Banque du Canada

La Banque du Canada est la banque centrale du pays.

- Elle réglemente le crédit et la monnaie, en ayant recours principalement à la gestion des réserves-encaisse des banques à charte.
- Elle assure la gestion de la dette publique et a le droit exclusif d'émettre les billets ayant cours légal au Canada.
- Elle supervise également les principaux systèmes de compensation et de règlement qui peuvent présenter un risque systémique.
- La Banque est dirigée par un conseil formé de 12 administrateurs nommés par le gouvernement. Le sous-ministre des Finances siège d'office au conseil. Le gouverneur, le premier sous-gouverneur et quatre sous-gouverneurs font partie de la direction de la Banque.

Société d'assurance-dépôts du Canada

La Société offre une assurance contre la perte de dépôts admissibles (à concurrence de 60 000 $ par déposant dans chaque institution membre). Les membres comprennent les banques, les sociétés de fiducie et les sociétés de prêt.

Placements épargne Canada

Dans le cadre du budget déposé en 1995, le gouvernement a annoncé un nouveau programme de placement de titres au détail visant à offrir aux Canadiens et aux Canadiennes un meilleur accès aux titres du gouvernement du Canada. Placements épargne Canada (auparavant l'Agence canadienne de placement de titres au détail) a par la suite été mis sur pied en août 1995 à titre d'organisme de service spécial au ministère des Finances. Son mandat consiste à revitaliser le programme de placement de titres au détail du gouvernement fédéral – c'est-à-dire les ventes de titres du gouvernement comme les obligations d'épargne, les bons du Trésor et les obligations négociables. Ce programme a aussi pour mission d'inverser la tendance à la baisse observée dans les avoirs au détail de titres fédéraux (par le public en général).

Le programme est dirigé par un cadre supérieur de l'industrie financière, et son personnel est constitué de professionnels de la vente et du marketing responsables de la stratégie de marketing, des exigences et de la distribution du produit dans le cadre du plus important programme lié à la dette du Canada.

Bureau du surintendant des institutions financières du Canada

Le Bureau a deux fonctions principales.

- Il réglemente les institutions financières et les régimes de pension employeur-employés de compétence fédérale afin de susciter la confiance du public dans le système financier canadien et de protéger les déposants, les souscripteurs, les bénéficiaires de pensions et les créanciers. À cette fin, le Bureau applique un cadre de surveillance global en vue de déterminer si les institutions financières et les régimes de pensions sont en bonne condition financière et s'ils sont conformes aux exigences réglementaires.
- Le Bureau fournit également des services d'actuariat à d'autres ministères à l'appui des programmes de sécurité sociale, d'assurance, de rente et d'autres programmes financiers.

Tribunal canadien du commerce extérieur

Le Tribunal est un organisme quasi-judiciaire indépendant qui relève du Parlement par l'entremise du ministre des Finances. Il mène des enquêtes sur des questions économiques, tarifaires et commerciales, ainsi que des enquêtes de préjudice pour déterminer s'il convient d'imposer des droits antidumping ou compensateurs ou des mesures de sauvegarde. Il étudie les appels de décisions rendues par le ministère du Revenu national en ce qui concerne les droits de douanes et d'accise. Il examine aussi les plaintes de fournisseurs éventuels au sujet des méthodes d'approvisionnement appliquées par le gouvernement fédéral, ainsi que les plaintes en matière d'approvisionnement déposées aux termes de l'Accord sur le commerce intérieur.

Le ministre des Finances est également responsable de la gestion et de l'orientation du **Trésor**, ainsi que de toutes les questions relatives aux affaires financières du Canada qui ne relèvent d'aucun autre ministre aux termes de la loi. Le vérificateur général vérifie les comptes du gouvernement et de certains organismes fédéraux et présente chaque année au Parlement un rapport sur les résultats de son examen.

Organigramme du Ministère

Décembre 1999

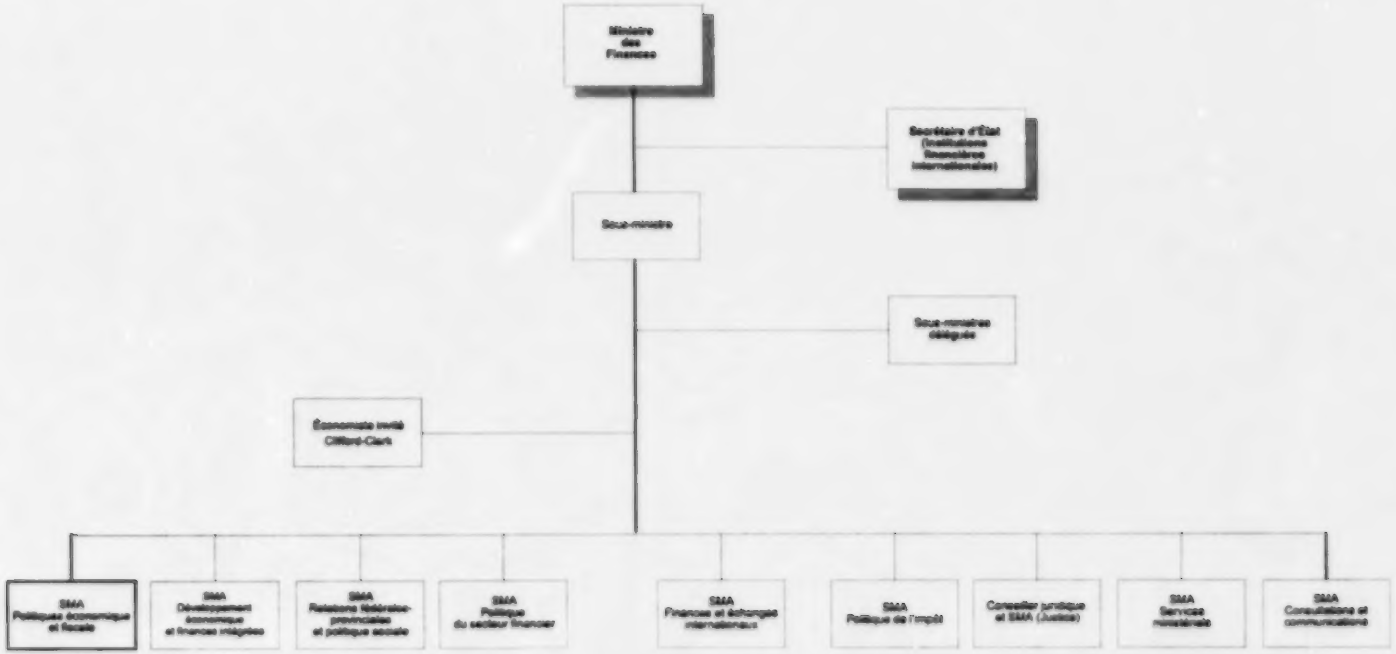

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes et les activités du Ministère :

Division des affaires publiques
et des opérations
Ministère des Finances Canada
140, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5

Téléphone : (613) 992-1573
Télécopieur : (613) 995-6938

Site Web du Ministère : http://www.fin.gc.ca

Pour obtenir des exemplaires des documents budgétaires, des publications et des documents :

Centre de distribution
Ministère des Finances Canada
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5

Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518